
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 13	Séance du jeudi 01 décembre 2016 L'an deux mille seize et le premier décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 23 novembre 2016, s'est réuni sous la présidence de Marie-Madeleine FERAYROLLES.
<u>Présents :</u> 11	
<u>Votants:</u> 13	<u>Sont présents:</u> Marie-Madeleine FERAYROLLES, Gérard ROUX, Bernard FERAYROLLES, Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD, Pierre BOYER, Manuela CABANAC, Guy DELBOS, Christian MONTEIX, Sébastien TEILLOT, Monique TEILLOT <u>Représentés:</u> Alexis ALLAH par Jean-Pierre ANDRAUD, Séverine DOUET par M.Madeleine FERAYROLLES <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance:</u> Monique TEILLOT

Objet: Renouvellement ligne de trésorerie

Madame le Maire rappelle que la commune de LA TOUR D'AUVERGNE, par délibération en date du 25 novembre 2015, a ouvert une ligne de trésorerie de 150 000.00 € auprès du Crédit Agricole et que les fonds ont été mis à disposition de la collectivité pour l'intégralité du montant en décembre 2015.

Selon les termes de la convention de crédit, ce concours arrive à échéance le 13.12.2016 et Mme le Maire propose la reconduction de cette ligne de trésorerie et demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer dans ce sens.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire et demande au Crédit Agricole d'établir un nouveau contrat pour cette ligne de trésorerie d'un montant de 150 000.00 €.

Objet: Désignation Délégué EHPAD et CCAS

Suite à la démission de Monique TEILLOT et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Mme le Maire de désigner Guy DELBOS au Conseil d'Administration de l'EHPAD et pour le CCAS, de désigner également Guy DELBOS, en tant qu'élu et le conseil demande à Mme le Maire de désigner Pierre BOYER en tant que membre.

Objet: Frais bureautique Section AUZAT

Mme le Maire informe le conseil municipal que la section d'Auzat qui dispose d'une commission syndicale (budget indépendant du budget communal) propose de s'acquitter auprès de la commune d'une somme destinée aux frais liés à l'utilisation des équipements installés à la mairie de LA TOUR D'AUVERGNE tels copieur, ordinateur, imprimante, fax, scanner, téléphone.

Mme le Maire propose la somme de 500.00 € par an et demande au conseil de bien vouloir valider cette somme.

M. Jean-Pierre ANDRAUD ne s'explique pas cette somme de 500.00 € et s'interroge avec d'autres élus sur le mode de calcul de cette participation (comment sont quantifiées les prestations ?)

Après délibération et sur la base de 5 voix pour, 6 abstentions (Jean-Pierre ANDRAUD, Danielle ANDRAUD, Alexis ALLAH, Christian MONTEIX, Pierre BOYER et Manuela CABANAC) et 2 voix contre (Monique TEILLOT et Sébastien TEILLOT), le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire et la section d'Auzat devra s'acquitter de cette somme avant la fin de l'année 2016.

Objet: Participation financière aux travaux de voirie Section AUZAT

Mme le Maire propose la signature d'une convention entre la commune de LA TOUR d'AUVERGNE et la section d'Auzat qui dispose d'une commission syndicale (budget indépendant du budget communal) afin de fixer le montant et les modalités de recouvrement de la participation financière de la commission syndicale d'Auzat et Autres pour le besoin de financement d'une partie des travaux de voirie 2016 sur les chemins de Pissols-Coustilloux, chemin Ferme chez Picou, chemin « Chez Picou-Sancy-Glaces » à hauteur de 25 000.00 €, somme qui correspond à l'autofinancement de cette partie des travaux.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire et l'autorise à signer la convention correspondante, annexée à la présente.

M. Pierre BOYER demande quelle a été la réponse de la préfecture au sujet de la distribution des bois de chauffage à destination des adhérents de cette section. Mme le Maire donne lecture de cette réponse qui est négative et sans équivoque.

Objet: Décisions modificatives

Afin d'honorer les dernières dépenses, au titre de l'exercice 2016, Mme le Maire propose de procéder aux virements de crédits suivants

Virements de Crédits

Cpte 6554 (Contribution Groupement)	+ 8 500.00 €	
Cpte 6411 (Frais de personnel)	- 8 500.00 €	

Ouvertures de crédits Section de Fonctionnement

Cpte 615221(entretien bâtiments)	+ 4 800.00 €	
Cpte 6419 (Remboursement Salaires)		+ 4 800.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces décisions modificatives.

Objet: Cession de parcelles communales au profit du SIAEP (PPI)

Mme le Maire rappelle la délibération prise par le conseil municipal le 29 septembre 2012 concernant la vente des parcelles D 170 (issue de la parcelle D 31) d'une superficie de 1 075 m² et D 173 (issue de la parcelle D 32) d'une superficie de 1 571 m², situées à LA TOUR D'AUVERGNE au lieudit "Chambourguet" au profit du SIAEP Burande Mortagne pour la mise en place de périmètres de protection des sources de la Jarrige.

Ces parcelles d'une superficie totale de 2 646 m² seront cédées pour un montant global forfaitaire de 4 931.00 €.

Mme le Maire demande de bien vouloir se prononcer sur ces ventes au prix global de 4 931.00 € (frais de géomètre et notariés ou rédaction d'un acte administratif à la charge de l'acquéreur).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces ventes qui seront consenties au profit du SIAEP Burande Mortagne dans les conditions suivantes :

- Cession des parcelles D 170 d'une superficie de 1 075 m² et D 173 d'une superficie de 1 571 m²
- prix global forfaitaire de cession d'un montant de 4 931.00 €
- tous les frais annexes (géomètre et notariés ou acte administratif) seront à la charge de l'acquéreur

Par ailleurs, Mme le Maire rappelle que, suivant délibération en date du 7 juin 2012, le conseil municipal avait décidé de céder la parcelle D 175 (issue de la parcelle D99) située à LA TOUR D'AUVERGNE (Puy-de-Dôme) au lieudit "Chambourguet", appartenant aux habitants de la Fage, Mégnaud et Peubret, Saulzet,

d'une superficie de 545 m² moyennant la somme de 0.20 €/le m² soit 109.00 €, conformément à la consultation des électeurs le 22 mai 2012.

Mme le Maire demande au conseil de bien vouloir confirmer cette vente dans les mêmes conditions.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal confirme la vente de la parcelle D 175 d'une superficie de 545 m² au prix de 109.00 € au profit du SIAEP Burande Mortagne en précisant que tous les frais annexes (géomètre, notariés ou acte administratif) seront à la charge de l'acquéreur.

Objet: Désignation nouveaux délégués suite à démission de M. Guy GATIGNOL

Suite à la démission du conseiller municipal, Guy GATIGNOL, le 15 octobre dernier, il y a lieu de procéder à de nouvelles désignations de délégués au sein des structures auxquelles appartenait Guy GATIGNOL.

Après délibération et à l'unanimité, sont désignés :

= pour le Parc des Volcans

1 Délégué titulaire : Jean-Pierre ANDRAUD – 1 délégué suppléant : Marie-Madeleine FEREYROLLES

Mme le Maire ajoute qu'un dossier de demande de subvention, dans le cadre du PEPCV2, a été déposé auprès du Parc pour l'achat de matériel pour un montant d'environ 15 000.00 €

= pour l'EPF/Smaf

1 Délégué titulaire : Gérard ROUX et 1 délégué suppléant : Guy DELBOS

= Correspondant défense du Puy-de-Dôme

1 délégué titulaire : Christian MONTEIX

= pour la Communauté de Communes du Massif du Sancy pour le fonctionnement de la Zone Nordique

2 délégués titulaires : Marie-Madeleine FEREYROLLES et Danielle ANDRAUD

2 délégués suppléants : Guy DELBOS et Séverine DOUET

= pour la Commission d'Appel d'Offres

3 délégués titulaires : Bernard FEREYROLLES, Jean-Pierre ANDRAUD et Pierre BOYER

3 délégués suppléants : Gérard ROUX, Christian MONTEIX et Guy DELBOS

Objet: Signature convention SMGF pour participation financière 2016

Suite aux travaux réalisés dans le bourg de La Tour au titre de l'exercice 2016, Mme le Maire propose la signature d'une convention entre la commune de LA TOUR et le SMGF de LA TOUR afin de fixer le montant et les modalités de recouvrement de la participation financière du SMGF pour le besoin de financement d'une partie des travaux réalisés dans le bourg, à savoir la somme de 15 000.00 € que le SMGF a validée lors de sa séance en date du 28.11.2016.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de Mme le Maire et l'autorise à signer la convention correspondante.

Objet: Réhabilitation Salle des Fêtes / Demande de subvention

La commission des travaux s'est réunie à plusieurs reprises pour examiner les candidatures d'architectes pour le projet d'extension et de rénovation de la salle des fêtes. C'est Mme Pascale COHADE domiciliée à

PONTGIBAUD qui a été retenue moyennant un montant forfaitaire de 4 800.00 € HT pour une mission de faisabilité comprenant plan , descriptif, estimatif et définition des choix en matière de décoration, isolation, ventilation et chauffage.

Il conviendra d'inscrire au Budget 2017 une 1^{ère} tranche « Salle des Fêtes – Missions et Etudes » et en 2018, une 2^{ème} tranche correspondant aux travaux qui sont estimés à la somme de 175 000.00 € HT.

Même si ces travaux ne débutent qu'en 2018, il convient, d'ores et déjà, de solliciter, auprès des différents partenaires financiers, les subventions correspondantes selon le plan de financement suivant :

Montant des travaux	175 000.00 € HT
Subvention CD63 (FIC) (25 %) + (1.03 %)	44 200.00 €
Subvention Etat (DETR) (30 %) (plafonné à 150 000 € de tx)	45 000.00 €
Subvention Région (20 %)	35 000.00 €
Réserve parlementaire (9 %)	15 800.00 €
Autofinancement (20 %)	35 000.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'approuver ce programme de travaux avec le plan de financement correspondant présenté par Mme le Maire
- d'autoriser Mme le Maire à solliciter auprès des différents partenaires financiers les subventions correspondantes (Département - Région - Etat)

Objet: Rachat d'immeubles à l'EPF/Smaf Auvergne

Madame le Maire expose :

- l'EPF/Smaf a acquis pour le compte de la commune de LA TOUR D'AUVERGNE les immeubles AD 148 (1750 m²) , AD 150 (193 m²) AD 147 (120 m²) et AD 146 (780 m²) afin de réaliser une réserve foncière.

Il est proposé, aujourd'hui, au conseil municipal de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte notarié. Le prix de cession s'élève HT à la somme de 1 737.62 €. La marge est de 0 €. Par conséquent, la taxe sur la valeur ajoutée est de 0 €, soit un prix de cession, toutes taxes comprises, de 1 737.62 €.

La collectivité a déjà réglé à l'EPF/SMAf la somme de 1 508.11 €, au titre des participations (2016 incluse), soit un solde restant dû 229.51 €, auquel s'ajoutent les frais d'actualisation pour 10.78 € dont le calcul a été arrêté au 01.04.2017, date limite de paiement d'un total de 240.29 €.

Mme le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de M. Franck BOCQUET concernant l'acquisition de 2 parcelles de terrain

- parcelle AD 150 d'une superficie de 193 m² où est implantée une ruine (ancienne bergerie)
- parcelle AD 148 d'une superficie de 1 750 m²

Après différents échanges avec M. BOCQUET, Madame le Maire propose au conseil municipal, une fois le rachat effectué par la commune auprès de l'EPF/Smaf, de lui céder les parcelles AD 148 (1 750 m²) et AD 150 (193 m²) pour un montant global de 7 000.00 €, tous les frais annexes dont les frais notariés restant à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le rachat par acte notarié des parcelles AD 148 et AD 150
- accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette procédure
- désigne Me Fabienne ALLARD pour rédiger l'acte.
- autorise Mme le Maire à céder à M. Franck BOCQUET les parcelles AD 148 et AD 150 pour un montant de 7 000.00 €, tous les frais annexes restant à la charge de l'acquéreur

QUESTIONS DIVERSES

Sont abordés en fin de réunion les points suivants :

* Lecture est faite par Mme le Maire d'une lettre de l'équipe de Jean-Pierre ANDRAUD qui demande à avoir un représentant à la Communauté de Communes Dôme Sancy Artense. La désignation se fait selon l'ordre du tableau, à savoir, il faut que les 2 adjoints refusent de siéger pour que cela soit possible, puis, la désignation des élus se fait selon le nombre de voix acquises lors des élections municipales. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

* Carte nationale d'Identité : la délivrance de ces documents ne se fera plus dans chaque commune mais pour la Cne de LA TOUR, elle se fera soit à Besse, soit à Rochefort.

* Mme le Maire informe le conseil sur le fonctionnement des TAP et des centres de loisirs dans la nouvelle communauté de communes. Les enfants des communes de Sancy-Artense pourront désormais bénéficier de centres de loisirs aux petites vacances (sauf Noël). Un ramassage gratuit sera proposé.

* Elévateur : le contrat de maintenance arrive à échéance le 01.04.2017 et sera renégocié avec un nouveau prestataire.

* Problème coupure EDF à l'appartement loué au-dessus des bureaux de La Poste

* D'autres points tels que travaux SIEG/Orange, les compteurs LINKY, la dégradation de la rue dans le lotissement "Le Grand Mégnaud" (Guy DELBOS) et le mur de M. DESSERRE (P. BOYER) dont la municipalité est au courant depuis le début des travaux et M. FERAYROLLES a ajouté que pour l'instant un crépi n'est pas réalisable.